

Au fil de l'actualité

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **56 (1964)**

Heft 10

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Au fil de l'actualité

Par Claude Roland

Une bonne leçon des syndicats libres à l'OCDE

On sait que le Comité consultatif syndical de l'OCDE s'est toujours refusé jusqu'à maintenant à siéger avec les représentants des prétendus syndicats espagnols, complètement domestiqués par l'Etat.

Or, le 24 juin dernier, à Paris, au cours d'une réunion périodique du Comité syndical consultatif auprès de l'OCDE et des représentants gouvernementaux de l'OCDE, les représentants du Gouvernement espagnol tentèrent subrepticement de faire siéger deux délégués des syndicats espagnols.

Dès que le délégué gouvernemental ibérique annonça ces deux accompagnateurs du syndicat étatique, Walter Schevenels, secrétaire général du Comité consultatif syndical auprès de l'OCDE, s'éleva contre cette procédure. Il rappela que seuls pouvaient assister aux réunions les délégués des gouvernements et les représentants autorisés du Comité consultatif syndical. Il ajouta que l'OCDE était parfaitement au courant de la décision du Comité syndical de refuser sa participation à toutes réunions auxquelles seraient invités des représentants des syndicats espagnols imposés aux travailleurs par la dictature franquiste.

La raison invoquée des dispositions de l'OCDE régissant de telles réunions, qui prévoient des contacts d'organisations internationales non gouvernementales avec l'OCDE, constitue en l'occurrence un simple prétexte. En fait, dès le début de la collaboration, le Comité consultatif syndical a fait comprendre à l'OCDE que si elle désirait rencontrer de telles organisations asservies, elle pourrait le faire séparément, en dehors des réunions avec le Comité consultatif syndical.

C'est pourquoi tous les représentants des organisations syndicales libres quittèrent la réunion en ce jour mémorable du 24 juin 1964.

Il faut souhaiter que la leçon sera retenue par l'OCDE. Sans doute a-t-elle la possibilité de consulter les représentants d'organisations syndicales non reconnues, mais elle ne saurait imposer leur présence au Comité syndical consultatif.

Ch.-A. Barbier, consul honoraire du Dahomey en Suisse

Avec la plus vive satisfaction, nous avons appris de *Coopération* que Charles-Henri Barbier, vice-président de la direction de l'Union suisse des coopératives de consommation a été nommé consul honoraire du Dahomey pour l'ensemble de la Suisse. Le Conseil fédéral lui a remis l'exequatur.

Réjouissons-nous de cet hommage mérité du Dahomey à l'animateur infatigable de l'aide coopérative suisse à ce pays qui a contribué déjà de façon efficace à élever le niveau de vie de la population rurale.

C'est un honneur pour notre ami Barbier, mais aussi pour notre pays et l'ensemble du mouvement ouvrier, au service duquel le nouveau consul œuvre depuis des décennies.

Nous souhaitons au nouveau consul une heureuse activité dans cette nouvelle carrière, qui ne lui fera certainement pas oublier l'information et l'éducation coopérative dans le pays même.

Objectif-Prévention

Saluons ce nouveau journal, édité à Bruxelles avec la collaboration de l'Association internationale de sécurité sociale, qui ambitionne de présenter une sélection mensuelle de la littérature mondiale de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Ce premier numéro, imprimé en deux couleurs, est fort prometteur. Il présente toute une série de nouvelles très intéressantes, illustrées d'ailleurs avec une précision qui n'exclut pas l'humour.

Dans ce combat sans trêve pour la sécurité du travail, note l'éditorialiste, tous les hommes sont frères. Aucune frontière ne les sépare. Les spécialistes en prévention, les techniciens et les experts sont impuissants si dans chaque usine, sur chaque chantier, dans tout le pays la masse des employeurs et des travailleurs ne participe pas à ce combat, le bon combat, dont l'objectif est la prévention des accidents et des maladies professionnelles.

Dans un précédent numéro, nous avons vu que la section de Neuchâtel de la FOMH innova dans le même sens, mais avec le moyen naturellement plus réduit de la machine à reproduire.

Unification du mouvement syndical suisse

Dans son rapport annuel pour l'exercice 1963, la section de Chippis de la FOMH consacre un chapitre important à l'exposé du président Hermann Leuenberger au congrès syndical de 1963 consacré aux problèmes de l'unification sous le titre « Les syndicats suisses dans un monde en transformation ».

Il nous paraît intéressant de reproduire les commentaires suivants d'une organisation syndicale dont les membres, dans leur très grande majorité, sont de confession catholique:

Inutile de dire que cette proposition d'unification du mouvement syndical suisse faite par son président au congrès de l'Union syndicale suisse eut un immense écho dans tout notre pays.

Les salles du Casino à Berne résonnaient encore des discours de ce congrès, terminé le 12 octobre, que déjà, le 13 au matin, la presse publiait un communiqué motivant la position négative prise par une assemblée de fonctionnaires chrétiens-sociaux, présidents cantonaux.

On y sent la réponse hâtive, car il fallait à tout prix empêcher un début de dialogue à la base. Cependant, cette réponse vaut la peine d'être étudiée. Elle contient une constatation concernant l'USS qui n'est pas pour nous déplaire et un aveu qui, lui, est de taille. Nous y lisons en effet textuellement: « L'Union syndicale suisse peut se féliciter de s'être engagée dans la voie de la tolérance, de la neutralité confessionnelle et de l'indépendance politique. »

Les responsables de l'organisation chrétienne-sociale admettent donc que le vieux reproche fait aux syndicats libres concernant la religion et la politique n'existe plus. L'USS est sur le chemin de la « neutralité confessionnelle et de l'indépendance politique », constatent-ils. C'est mieux que ce que nous entendions de leur part il n'y a pas si longtemps. Il est vrai que les vérités trop anciennes ne peuvent à la longue plus être niées.

Reconnaissons toutefois l'effort d'objectivité.

Mais alors, penserez-vous, les obstacles contre l'USS ayant disparu, l'unification du mouvement syndical suisse pourrait devenir une réalité? Ah! non, car, poursuivent les responsables chrétiens-sociaux dans leur communiqué: « Ceci ne peut représenter pour la Fédération suisse des syndicats nationaux une nécessité impérieuse d'abandonner son existence en faveur d'un mouvement syndical », soit de fusionner... avec les fédérations de l'USS. Il y a, déclarent-ils, une raison bien plus fondamentale à la division syndicale que ne l'est la raison politique et religieuse, raison invoquée jusqu'à aujourd'hui et qui n'existe plus. En effet, disent-ils dans leur communiqué: « Le pluralisme syndical sert non seulement le syndiqué, mais aussi la communauté politique et l'Etat, et il est en même temps un élément important d'équilibre et de stabilité de l'activité des partis politiques et, de ce fait, de la démocratie parlementaire. »

La raison profonde du pluralisme est par conséquent, selon les responsables chrétiens-sociaux eux-mêmes, que cette division sert la communauté et l'Etat du fait que grâce à elle sont maintenus la stabilité et l'équilibre de la démocratie parlementaire. En d'autres termes, la division syndicale vise à empêcher que, dans notre Etat suisse, les travailleurs ne deviennent plus puissants qu'ils ne le sont à l'heure actuelle par rapport aux autres et ne crée ainsi un déséquilibre des forces en leur faveur.

Les travailleurs sont le groupe le plus important de la communauté helvétique. S'ils étaient unis dans une seule organisation syndicale, ils seraient à même d'en imposer aux autres membres. Ils auraient en leurs mains les moyens de bousculer les forces d'où qu'elles viennent, qui s'opposent aujourd'hui à la réalisation de leurs postulats.

Mais, afin de garder le soi-disant équilibre actuel, ou déséquilibre au détriment des travailleurs, il faut continuer de les diviser.

Maintenir la division syndicale pour affaiblir les salariés, car, par l'unité ils seraient trop forts, voilà la véritable raison d'être du syndicalisme chrétien-social!

Jupiter aveugle ceux qu'il veut perdre! C'est aussi la constatation de nos amis de la FOMH valaisanne, catholiques eux-mêmes, donc particulièrement aptes à juger de la dispersion syndicale au détriment des travailleurs.

Le rôle d'une internationale professionnelle

C'est en 1893 que fut fondée la Fédération internationale des ouvriers sur métaux (FIOM), dont les objectifs sont toujours valables: entraide en cas de conflit du travail, information régulière sur les conditions de travail dans les pays industriels, échange de vues sur des problèmes d'importance internationale concernant spécialement les métallurgistes, etc.

Adolphe Graedel consacre un éditorial à cet événement dans le numéro de novembre 1963 du *Bulletin* de la Fédération internationale des ouvriers sur métaux.

Il constate avec une satisfaction justifiée que la FIOM a grandi au cours des septante années de son existence. Son influence s'est étendue aux cinq continents, le nombre des organisations adhérentes a passé de 8 à 72 syndicats et fédérations affiliés répartis en 43 pays.

Notre ami Adolphe Graedel, auquel revient l'honneur d'avoir contribué grandement à cette expansion mondiale de son internationale, signale qu'une heureuse division du travail s'est opérée dans l'action entre la Confédération internationale des syndicats libres et les secrétariats professionnels internationaux (SPI). Les problèmes généraux, communs à toutes les centrales syndicales nationales, relèvent de la CISL, ceux qui concernent plus spécialement les travailleurs d'un secteur industriel ou professionnel sont de la compétence des secrétariats professionnels internationaux.

Ainsi, la FIOM se voue essentiellement à la défense des intérêts spécifiques des ouvriers métallurgistes. Grâce à ses travaux de recherches et d'information, elle apporte une contribution appréciable à l'action de ses organisations nationales affiliées pour l'amé-

lioration des conditions de travail, l'extension des loisirs ouvriers par la réduction de la durée du travail et la prolongation de la durée des vacances payées, l'extension de la sécurité sociale. Grâce à ces services, une coordination toujours plus grande se manifeste sur le plan des revendications à l'échelon national. La FIOM, comme les autres secrétariats professionnels internationaux, grâce à l'action solidaire de ses membres, est en mesure de favoriser considérablement l'aide à ces organisations les plus démunies dans les pays en voie de développement tout spécialement.

Comme l'a écrit en conclusion son secrétaire général, la FIOM encourage, stimule, soutient l'œuvre des métallos dans les cinq continents. Elle active ainsi la transformation sociale pacifique sur le lieu même du travail, c'est-à-dire là où la démocratie économique et industrielle trouve son ultime application.

La politique du marché du travail en Suède

Editée par l'Organisation de coopération et de développement économique, *La Politique du Marché du Travail en Suède* constituera une importante source de documentation pour les spécialistes, parmi lesquels il convient de mentionner également les militants syndicaux.

Une première partie de cet ouvrage reproduit le rapport des autorités suédoise, avec des renseignements précieux sur ce pays, sa politique, ses objectifs et sa doctrine du marché du travail. Il présente l'organisation de l'administration suédoise, énumère les mesures et moyens d'action de la politique du marché du travail et consacre même un chapitre à la main-d'œuvre étrangère. Pour un pays de quelque 7 millions d'habitants, dont 700 000 sont occupés dans l'industrie, l'apport de quelque 100 000 travailleurs étrangers est évidemment beaucoup plus digeste que les quelque 800 000 occupés dans notre pays pour une population de 5 millions et demi d'habitants.

Dans une deuxième partie figure le rapport des examinateurs avec des conclusions concernant la politique du marché du travail dans ce pays. Ces conclusions relèvent que l'étude de la politique du marché du travail a mis en évidence les efforts en vue de maintenir le plein emploi et d'assurer une croissance maximum sans inflation. La politique économique est étroitement liée aux perspectives du marché du travail, qui sont elles-mêmes surveillées de très près. Des transferts délibérés entre l'excédent et le déficit du budget central du gouvernement ainsi que les changements dans les modalités du crédit sont appliquées avec vigueur, afin de pallier les fluctuations attendues dans l'activité économique et l'emploi. La politique du marché du travail constitue un autre moyen essentiel pour mettre en œuvre sa politique économique concertée.

Il est intéressant de noter que l'Office du marché du travail, qui est l'autorité centrale pour les questions de main-d'œuvre, a une position indépendante et forte. Il est non seulement composé de représentants du gouvernement, mais également du patronat et des syndicats ouvriers. Cet office administre ou coordonne la direction des bureaux de placement, les prévisions d'emploi à court terme ou à long terme des travailleurs qualifiés, l'orientation professionnelle pour les jeunes et pour les adultes, la formation professionnelle, la réadaptation et la formation complémentaire pour les chômeurs et les adultes, l'aide financière aux travailleurs qui acceptent de quitter les régions à main-d'œuvre excédentaire, l'attribution de logements supplémentaires aux régions affectées par une pénurie de main-d'œuvre, l'ajustement des projets de construction publique et privée en vue de neutraliser les fluctuations saisonnières et cycliques, le planning et la direction des travaux de secours, le contrôle de l'assurance-chômage et de l'immigration des travailleurs étrangers, etc.

On voudrait bien pouvoir disposer de tels moyens d'action concertés dans notre pays. Il faut bien constater que pour le moment on est encore bien obligé de se satisfaire des moyens empiriques de consultation à des intervalles souvent trop longs et sur de simples questions de détail.

Décidément, le planisme économique a du bon, surtout quand il ne résulte pas uniquement de la toute-puissance de l'Etat, mais prend en considération les avis autorisés des grandes associations centrales d'employeurs et de travailleurs. On pourrait également s'inspirer de la politique suédoise en matière de créations d'emplois, de l'aide apportée à l'individu pour s'adapter aux besoins de l'économie, etc.

Il faut féliciter l'OCDE d'entreprendre des enquêtes de ce genre, qui se révèlent très instructives pour ceux qui ne craignent pas de s'inspirer des bons exemples de l'étranger!

Les problèmes d'emploi découlant de l'automation

Sous l'égide de l'Institut international d'études sociales de l'Organisation internationale du travail s'est tenue à Genève, du 19 au 24 juillet dernier, une conférence tripartite consacrée aux répercussions de l'automation et des autres progrès de la technique sur l'emploi, l'éducation et la formation professionnelle. Ce sont les fondations des Etats-Unis et de Grande-Bretagne sur l'automation et l'emploi qui ont financé cette conférence qui s'inscrit dans le cadre d'un vaste programme d'étude et de recherche de l'Institut international d'études sociales.

Quelque quatre-vingts personnes, parmi lesquelles des universitaires, des spécialistes venus des milieux ouvriers, d'employeurs et de l'administration d'une vingtaine de pays dont les régimes écono-

miques et sociaux différent, ont confronté durant cinq jours leurs opinions fort diverses sur un des problèmes les plus aigus de notre temps.

Chacun des participants disposait d'une vaste documentation préparée par des professeurs d'université et d'instituts techniques, des spécialistes de la recherche et des fonctionnaires chargés des questions d'emploi dans une dizaine de pays. Parmi ces différents exposés écrits, il convient de mentionner celui de Théodore-W. Kheel « Le changement des formes de la négociation collective aux Etats-Unis sous l'effet de l'automation et de la technique avancée »; de Bert-F. Hoselitz sur « L'influence des facteurs culturels sur le progrès technique dans les pays en voie de développement »; de Georges-H. Hildebrand, « Quelques considérations sur le problème du chômage aux Etats-Unis »; de MM. Frielink et Scheepmaker, « Le progrès technique dans les pays du Marché commun »; de Margaret-S. Gordon, « L'expérience comparée des programmes de réadaptation professionnelle aux Etats-Unis et en Europe »; de Jean Auerhan, « Le progrès technique dans les pays socialistes »; du syndicaliste Solomon Barkins, « Elaboration de programmes concernant les progrès de la technique et adaptation de la main-d'œuvre ».

Ce choix de quelques sujets parmi beaucoup d'autres ne constitue par un critère de valeur, mais simplement une préférence du commentateur.

La conférence s'est occupée tout spécialement du rythme et de la tendance de l'automation et des techniques avancées, de leurs répercussions sur l'emploi, sur l'administration des entreprises et sur les relations professionnelles, ainsi que de l'éducation et la formation professionnelles.

Au cours de la séance de clôture, qui s'est déroulée le vendredi 24 juillet, deux orateurs ont été invités à prendre la parole: lord Robens, président de l'Office national des charbonnages britanniques, vice-président de la Fondation britannique sur l'automation et l'emploi, et Jean Möri, secrétaire de l'Union syndicale suisse et vice-président travailleur du Conseil d'administration du Bureau international du travail.

Lord Robens est bien entendu chaud partisan de l'initiative privée. Ce qui ne l'empêche pas d'apprécier l'intervention nécessaire de l'Etat pour aider les partenaires économiques à faire face aux conséquences de l'automation et du progrès technique en général. Il a indiqué par exemple que l'Office national des charbonnages britanniques, qui, sur notre continent, est l'entreprise qui groupe sous une seule direction la main-d'œuvre la plus nombreuse, avait réduit ses effectifs de 680 000 à 490 000 travailleurs au cours des cinq dernières années. Ce résultat a pu être obtenu dans une période critique, avec beaucoup moins de conflits du travail qu'au cours des cinq années précédentes, grâce à la collaboration des travailleurs

et aux mesures prises par l'Office national des charbonnages pour résoudre les problèmes découlant des changements techniques. Lord Robens a conseillé à ses pairs un plus grand effort pour fournir aux travailleurs déplacés des emplois de remplacement convenables, en recourant à la rééducation et au reclassement professionnels, en accordant plus d'importance aux problèmes personnels des travailleurs, tels que les transferts de domicile et les changements d'école pour les enfants. Il s'agit à son avis de gagner la collaboration des travailleurs en leur montrant que les changements techniques ne se traduiront pas forcément par une perte de travail, mais par une nouvelle occupation souvent plus rémunératrice. Lord Robens a même demandé au gouvernement de veiller à ce que les employeurs et les travailleurs s'acquittent de façon appropriée des tâches qui leur incombent et s'efforcent d'instituer de meilleurs moyens d'éducation et de formation adaptés à l'ère des techniques avancées, afin qu'il n'y ait plus de travailleurs non spécialisés condamnés au chômage démoralisant.

Jean Möri a déclaré que l'intérêt des travailleurs pour les questions traitées au cours de cette semaine d'étude découle tout naturellement des conséquences économiques et sociales du développement de l'automation et de la rapidité du progrès technologique.

Ces conséquences sont bonnes quand elles favorisent la prospérité générale, permettent d'accroître la productivité et le volume des richesses à répartir, d'améliorer le niveau de vie des peuples grâce à la fois à la réduction des prix, à de nouvelles possibilités de promotion ouvrière, à l'amélioration des conditions de travail en général et des prestations sociales en particulier.

Ces conséquences sont néfastes quand elles concourent au seul profit de ceux qui tiennent en leurs mains ces moyens perfectionnés de production, condamnent au chômage les travailleurs ou conduisent à rendre plus inhumaines encore les cadences de travail.

En vérité, il est vain de s'opposer au progrès, même s'il entraîne avec lui des inconvénients, souvent de caractère passager. Le problème essentiel qui se pose est l'utilisation judicieuse de l'automation et des autres progrès scientifiques et techniques au service de la communauté plutôt qu'au bénéfice exclusif de l'employeur public ou privé.

Saisissant au vol l'occasion qui lui était offerte involontairement par un orateur qui avait déploré le matin que l'on s'occupe un peu trop de certains grands pays et pas assez des autres, notre collègue a montré que l'automation est également développée en Suisse, spécialement dans le secteur alimentaire. Bien que ces nouveaux procédés de production ne constituent pas une source de graves préoccupations dans la période d'expansion économique inouïe que traverse notre pays, alors que le chômage y est pour ainsi dire inexistant et la pénurie de main-d'œuvre chronique, notre collègue a évoqué la position prise par le congrès de l'Union syndicale suisse

en 1957 déjà à ce propos et esquissé un accord particulier de décembre 1960 passé dans l'industrie horlogère, afin de favoriser l'évolution technique et les changements structurels nécessaires au maintien d'une industrie compétitive, mais aussi et surtout à parer aux conséquences fâcheuses qui pourraient en résulter pour les travailleurs.

Après avoir rappelé également les positions du syndicalisme de toutes tendances et de partout qui aboutirent à des conclusions analogues pour remédier aux conséquences fâcheuses du progrès technologique, le secrétaire de l'USS s'est exprimé sur quelques points particuliers qui ont fait l'objet des délibérations de cette conférence et a conclu en recommandant aux parties intéressées dans tous les pays la coopération tripartite des gouvernements, des employeurs et des travailleurs expérimentée avec succès dans les différents organes de l'OIT pour trouver des solutions aux problèmes posés.

Notre collègue a félicité enfin l'Institut international d'études sociales d'avoir convoqué cette réunion qui a permis à des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, mais aussi à des savants et des experts, d'échanger les fruits de leur vaste expérience. Même si de telles confrontations ne permettent pas d'aboutir à des résultats immédiats, elles ouvrent incontestablement la voie à des solutions acceptables pour tous. Cette œuvre de recherche scientifique constitue à son avis une des tâches les plus importantes de l'Institut international d'études sociales. Il est d'ailleurs évident que le directeur général et le Conseil d'administration du BIT continueront à se préoccuper de ce problème constant et tiendront compte des enseignements de la conférence qui vient de se dérouler à Genève.

Bibliographie

1918: *Il resto seguirà*, par Dario Robbiani. Editeur: Camera del lavoro du canton du Tessin. – Cette petite publication d'une centaine de pages, écrite dans un style vif et alerte, évoque une page significative du mouvement syndical tessinois et même suisse. Elle est parsemée d'illustrations d'une époque orageuse où le syndicalisme d'outre-Gothard, à peine âgé de 14 ans, faisait encore ses premières armes. Mais avec quel panache, quelle fougue, quel don total, que révèlent aussi bien les photographies que les textes.

C'est en effet le 12 juin 1904 que le secrétariat de l'Union ouvrière tessinoise est devenu la Camera del lavoro. Quelque trois cents membres de la Société du Grutli de Zurich participèrent à l'inauguration du premier siège social de ce valeureux cartel syndical cantonal.

Que cette année 1918 fut mouvementée! Toute réflexion faite, elle amorça le virage vers un renouveau social pour lequel dut lutter âprement durant plusieurs années le mouvement ouvrier.

j.